

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion ordinaire du 7 SEPTEMBRE 2021**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

---

*Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.*

**CREATION DE POSTE SUITE A PROMOTION INTERNE AU 01.11.2021.**

Un agent à temps complet est inscrit sur la liste d'aptitude établie par le centre de gestion pour le grade d'Agent de maîtrise au titre de la promotion interne. A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer ce grade au 01.11.2021.

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET AU 01.12.2021.**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer le poste d'Adjoint technique à temps complet à compter du 01.12.2021 pour les fonctions suivantes : entretien des espaces verts, des terrains, de la voirie et des bâtiments.

**REMBOURSEMENT DE LA REDEVANCE D'EAUX USEES A DEUX FOYERS DU LOTISSEMENT PRIVE DES JUDIES.**

Suite à un contrôle de l'assainissement avec le SPANC, la SAUR va régulariser la situation de deux clients assujettis à tort à la redevance d'assainissement collectif, en effectuant un remboursement sur l'année en cours et les deux précédentes. A l'unanimité, le conseil municipal accepte de rembourser aux deux clients concernés la part communale de la redevance des eaux usées sur la même période.

**TRAVAUX GR 48 A GORRETIE.**

Le Département a organisé le 5 septembre une manifestation sportive empruntant le chemin de randonnée répertorié GR 48 près de Gorretie. Avant cette date, des travaux étaient nécessaires sur la partie communale afin de remédier à un problème lié aux intempéries. Ils ont été réalisés par la communauté de communes Ouest Limousin début août pour un coût total (main d'œuvre et fournitures) de 1773.80€ HT, qui devrait être subventionné à 30% par le Département. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce dossier.

**MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES MARCHES PUBLICS.**

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite l'appui de la cellule d'ingénierie du conseil départemental pour la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans le marché public de la réorganisation des systèmes d'assainissement.

**COTISATION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les montants et taux adoptés par l'assemblée générale du COS : part ouvrière 20€ et part patronale 0.8% de la masse salariale. Cotisation des retraités : 25€.

**MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX AU PROFIT DU SYDED POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAYSAGERS.**

Le SYDED propose de continuer le partenariat que la commune avait avec la communauté de communes pour la tonte autour de la déchetterie. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature d'une convention. Les services techniques de la commune assureront la tonte et les frais nous seront remboursés par le SYDED.

**CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA HALLE COUVERTE.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'attribution des lots faite par la commission d'appel d'offres, pour un montant total de 152 074.42€ HT.

**VENTE DE MATERIEL.**

Après l'annonce parue sur *Le bon coin*, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre la tondeuse débroussailleuse OREC pour 400€.